



CANADIEN PROGRAMME PUBLICITÉ POLITIQUE

Le tout nouveau programme Publicité politique de l'Alliance de la publicité numérique du Canada (DAAC) permet aux annonceurs politiques de se conformer plus facilement et à moindre coût aux nouvelles exigences de la Loi électorale du Canada en matière de transparence, et ce, sans encombrer leurs publicités.

Placez l'icône pourpre de la DAAC dans le coin de votre publicité. Lorsqu'un utilisateur clique sur l'icône ou la touche, l'information requise s'affiche dans une boîte superposée. Le programme s'adresse aux partis politiques ainsi qu'aux annonceurs tiers enregistrés auprès d'Élections Canada.

Le fait de disposer d'un système commun pour toutes les publicités politiques contribuera à sensibiliser les électeurs et à leur permettre de mieux comprendre les publicités qu'ils voient. Le reste de l'espace publicitaire sera entièrement disponible pour le message et les images de l'annonceur. Si vous devez corriger vos coordonnées, vous pourrez le faire en une seule fois et à un seul endroit, et toutes vos publicités seront ainsi mises à jour.

Voir au verso pour de plus amples renseignements sur le programme Publicité politique de la DAAC et sur les nouvelles exigences de la Loi électorale du Canada en matière de transparence.



Pub politique 

Mention requise INTÉGRÉE DANS LA PUBLICITÉ :



Dans l'exemple ci-dessus, la publicité comporte un long texte en petits caractères qui encombre la publicité et qui peut être illisible pour certains lecteurs.

Mention requise en vertu du PROGRAMME PUBLICITÉ POLITIQUE :



Le fait de passer les doigts ou le curseur sur la publicité provoque l'ouverture d'une fenêtre qui comporte une mention facile à lire. Si vous devez mettre à jour de l'information, vous pouvez le faire à un seul endroit pour toutes vos publicités.



Notre icône et notre avis sont faciles à utiliser et sont disponibles en français et en anglais. Ils vous permettent d'informer les utilisateurs et de couvrir différents articles de la Loi électorale du Canada (art.349.5, 352, 429.3 et 449.2).



À quelles exigences de transparence dois-je satisfaire comme annonceur politique?

Partis politiques enregistrés et associations :

Les partis politiques enregistrés ainsi que les associations enregistrées qui diffusent de la publicité partisane doivent fournir dans leurs publicités :

- ▶ un avis à l'effet que la publicité a été autorisée par l'un des agents enregistrés du parti ou par l'un des agents enregistrés de l'association de circonscription. (Loi électorale du Canada, art. 429.3 et 449.2)

Tiers enregistrés :

Les tiers enregistrés doivent indiquer dans leurs publicités, d'une manière qui soit clairement visible ou autrement accessible :

- ▶ le nom, le numéro de téléphone et l'adresse municipale ou Internet de la personne qui place la publicité, et
- ▶ une indication quant à la personne qui a autorisé la diffusion de la publicité. (Loi électorale du Canada, art. 349.5 et 352)

Combien en coûte-t-il pour participer?

La DAAC offre ce programme à un prix unique. Les personnes ou organisations qui s'inscrivent reçoivent un outil pour les avis à placer dans les publicités, qui leur permet de commencer très rapidement. La licence permet aux participants d'utiliser l'icône pourpre et d'afficher également leur logo sur le site Web du programme Publicité politique de la DAAC, à titre de participant actif.

Qui doit recourir au programme Publicité politique?

Les organisations enregistrées auprès d'Élections Canada – telles que les partis politiques, les tiers, une personne agissant au nom d'un parti ou une association enregistrée qui diffusent de la publicité partisane et électorale en ligne – doivent s'inscrire au programme Publicité politique et y recourir.

Il s'agit d'une façon simple et économique de fournir un avis aux utilisateurs en ligne, et ce, tant en français qu'en anglais. Des avis informatifs sont requis par la loi; laissez la DAAC vous offrir la solution.

Note : La DAAC n'offre aucun soutien pour les registres de publicités en ligne. L'adhésion au programme Publicité politique de la DAAC constitue une dépense électorale qui est assujettie au plafond des dépenses permises.

Qui a créé le programme Publicité politique?

Le programme Publicité politique a été créé par l'Alliance de la publicité numérique du Canada (DAAC), un regroupement sans but lucratif d'associations nationales de marketing et de publicité de premier plan, dont les membres partagent l'engagement commun d'offrir un programme robuste visant à assurer une publicité ciblée par centres d'intérêt en ligne (votrechoixdepub.ca) et une publicité politique (publicitepolitique.ca) responsables.

Partis politiques

7500 \$ + TVH
Inclut les avis pour tous les candidats, jusqu'à 1 milliard d'impressions.

Tiers, associations, indépendants

750 \$ + TVH
Inclut les avis jusqu'à 100 millions d'impressions.

La licence est valide jusqu'au 29 juin 2023 ou jusqu'au déclenchement de la prochaine élection fédérale, selon la première éventualité. Des plans de paiement sont disponibles sur demande ainsi que des excédents d'impression. Vous pouvez annuler en tout temps votre inscription moyennant un préavis écrit de 30 jours. Les annonceurs doivent se conformer à toutes les exigences d'enregistrement en vigueur d'Élections Canada pour participer au programme. Il peut être nécessaire d'inclure les frais d'inscription au programme Publicité politique de la DAAC dans le rapport des dépenses de publicité partisane et des dépenses de publicité électorale assujetties au plafond des dépenses permises, selon le moment où la publicité est diffusée.

Inscrivez-vous au **programme Publicité politique de la DAAC** dès aujourd'hui!
Envoyez-nous un courriel à info@daac.ca ou appelez-nous au **416-418-6206**.